

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 12 avril 2018**

Absent(e)s excusé(e)s : Thérèse MAZUE

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 12 avril 2018, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Résultats des comptes administratifs 2017, adoptés à l'unanimité :**

**Compte administratif budget principal :**

- Excédent de fonctionnement : 224 502,16 €
- Déficit d'investissement : -151 940,48 €

Affectation du résultat sur 2018 : 162 740, 48 € à la section d'investissement et 61 761,68 € en report de fonctionnement

**Compte administratif budget assainissement :**

- Excédent de fonctionnement : 16 981,92 €
- Excédent d'investissement : 44 737,64 €

Affectation du résultat sur 2018 : 16 981,92 € en report de fonctionnement

**Compte administratif budget épicerie relais :**

- Excédent de fonctionnement : 17 665,21 €
- Déficit d'investissement : - 20 990,26 €

Affectation du résultat sur 2018 : 17 665,21 € à la section d'investissement

**Compte administratif budget boucherie :**

- Excédent de fonctionnement : 26 914,06 €
- Déficit d'investissement : - 56 724,01 €

Affectation de résultat sur 2018 : 26 914,06 € à la section d'investissement

## Taux des taxes directes locales

Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 avec 9 voix pour une augmentation de 0,5 % et 5 voix contre une augmentation.

	<b>Taux communal 2018</b>	<b>Produit obtenu</b>
<u>Taxe d'habitation</u> :	14,32 %	180 145 €
<u>Taxe foncière (bâti)</u> :	17,51 %	216 598 €
<u>Taxe foncière (non bâti)</u> :	32,51 %	41 807 €

Soit un produit fiscal attendu de **438 550 €**

## Subventions 2018 aux associations communales :

<b>Associations</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	
Coopération scolaire SEGPA Louhans			
Amicale Cycle Varennois	2 000,00	2 000,00	
Ass cantonale anciens combattants	40,00	40,00	
Cantine	1 080,00	1 080,00	
Imagine	1 680,00	1 000,00	
Panier bressan	230,00	230,00	
Chorale "à corps et à cris"	200,00	200,00	
CSV Foot	650,00	650,00	
Coordination gérontologique	20,00	20,00	
Croix Rouge Française	180,00	180,00	
CSV Pétanque	100,00	100,00	
Arbre Noël des enfants école	1 475,00	1 475,00	
Ecomusée Bresse Bourguignonne	360,00	300,00	
FNACA	400,00	400,00	
Lyre Varennoise	900,00	500,00	
PEP 71	30,00	30,00	
Prévention routière	120,00	120,00	
Société agriculture Louhans	60,00	60,00	
Ecole Musique (enfants + adultes)	3 450,00	2 780,00	(10x230)+(8x60)
<b>Total</b>	<b>12 975,00</b>	<b>11 165,00</b>	

## Nouvelles demandes :

Sou des écoles (calculatrices CM2)	200,00	160,00
Société Chasse (piégeage ragondins)	150,00	0,00
AUFAA (personnel ADMR)		
ADMR		
Secours populaire		
MFR Bagé (CANNARD Albert)	100,00	0,00
MFR Vernée (BOURRAT Océane)	50,00	50,00
BTP CFA Ain (DI COCCO Alexandre)		50,00

### **Budget CCAS**

Amicale donneurs de sang	210,00	210,00
Association Valentin Haüy		
Centre anticancereux Leclerc		
Foyer accueil La Source Cuiseaux	70,00	70,00
Papillons blancs	70,00	70,00

### **Demandes 2018**

Course cycliste Route de S&L		1 700,00
Pétanque		55,00

**Total général                    13825,00                    13 530,00**

### **Budgets primitifs 2018, adoptés à l'unanimité :**

#### Budget principal :

Fonctionnement :                    852 236,00 €  
Investissement :                    494 539,00 €

#### Budget Epicerie Relais :

Fonctionnement :                    27 850,00 €  
Investissement :                    40 231,00 €

#### Budget boucherie :

Fonctionnement :                    43 655,00 €  
Investissement :                    68 815,00 €

### **Délibérations concernant le budget assainissement**

- Dissolution du budget annexe assainissement

Considérant l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 transférant la compétence assainissement à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Maire propose de procéder à la dissolution du budget assainissement au 31 décembre 2017 avec transfert dans le budget principal.

Cette dissolution et ce transfert ont pour conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la suppression du budget annexe "assainissement", la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

- Transfert des résultats du budget annexe "assainissement" de la commune de Varennes-Saint-Sauveur à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'

Dans le cadre de la prise de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les budgets annexes dédiés des communes sont clos au 31 décembre 2017 et les communes doivent décider du devenir des résultats.

S'agissant d'un service public industriel et commercial, il apparaît cohérent que les résultats budgétaires excédentaires de l'exercice précédent avec reprise des années antérieures qui sont la résultante de l'activité exercée soient transférés à la communauté de communes afin d'assurer une gestion dans la continuité.

Ainsi qu'il en avait été convenu entre la communauté de communes et les communes lors de la décision de transfert de la compétence assainissement, il est proposé de reprendre du budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la

section d'investissement du budget annexe clos puis d'opérer un transfert de ces résultats avec reprise des années antérieures à la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- o D'approuver le transfert des résultats budgétaires 2017 du budget annexe "assainissement" à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
- o D'intégrer dans le budget principal de la commune, les résultats suivants du budget annexe assainissement :
  - Résultat d'investissement reporté : 44 737,64 €
  - Résultat de fonctionnement reporté : 16 981,92 €
- o De procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert

### **Convention de disponibilité d'un agent (formation poids-lourd avec le SDIS)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune compte deux sapeurs-pompiers volontaires. L'un d'eux souhaite participer à une formation "poids-lourds", d'une durée de trois semaines, financée par le SDIS de Saône-et-Loire.

C'est pourquoi une convention doit être signée avec le SDIS 71 pour préciser les modalités de la disponibilité pour formation et opérationnelle des agents territoriaux sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que cette convention prévoit notamment un volume d'heures annuel de formation de cinq jours ouvrant droit à des autorisations d'absence accordées sur le temps de travail de chaque agent.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal que le principe de la subrogation, c'est-à-dire, la perception par la commune de la valeur des indemnités horaires, en lieu et place, des sapeurs-pompiers volontaires, sera appliquée pour les actions de formation mais pas pour ce qui concerne les missions opérationnelles.

Il est également précisé que ladite convention est conclue pour une durée d'une année, reconduite par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pour la formation et les missions opérationnelles
- Décide que le principe de la subrogation ne s'appliquera qu'en cas d'actions de formation
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document qui résulte de son application

### **Questions diverses**

- Un point d'information est donné concernant l'attribution de logements communaux au 1<sup>er</sup> avril 2018 au 146 rue centrale - 1<sup>er</sup> étage et au 146 rue centrale - 2<sup>nd</sup> étage
- Le Maire rappelle la visite de Mme la sous-préfète le vendredi 13 avril à 15h : visite de l'entreprise Novatra et explication du projet de rénovation de la salle polyvalente. Tous les conseillers municipaux sont conviés.
- Concernant la course cycliste "les routes de Saône-et-Loire " du mois de juin prochain, les organisateurs ont besoin de 15 signaleurs. Pour les personnes intéressées, faire passer le numéro de permis de conduire en Mairie
- La livraison de l'aérogommeuse se fera le mardi 24 avril à 9h au local des services techniques en présence des six communes pour démonstration et livraison des commandes d'abrasif
- Point sur le repas du 1<sup>er</sup> mai et sur les inscriptions
- Un suivi de la rivière pourrait être organisé à pied le samedi 28 avril prochain matin. Un mail de confirmation sera envoyé.
- Dominique CHAMBON fait un point sur la tournée des chemins qui a eu lieu le samedi 24 mars dernier
- Christine TRONTIN informe le conseil municipal d'une exposition organisée à la bibliothèque sur les papillons et les orchidées. Un vernissage aura lieu le 19 mai à 11h.

Varenes Saint Sauveur, le 25 avril 2018

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGIN**